

Nouveauté

**FREE REMET UN COUP DE GAZ DANS LES TUYAUX**

A l'heure où le microcosme des Telecoms n'a plus que « fibre optique » à la bouche, Free donne un nouveau souffle à notre bonne vieille paire de cuivre. La technologie ADSL 2+ propulsera désormais à 28 Mbits/s (débit crête) les Freenauts dégroupés détenteurs d'une Freebox V4 ou supérieure : [http://www.iliad.fr/presse/2006/CP\\_260706.pdf](http://www.iliad.fr/presse/2006/CP_260706.pdf).



Pour profiter de cette hausse de débit, il est impératif de régler son ping en mode *Patate* (cf. rubrique *FONCTIONNALITÉS OPTIONNELLES/Réglage du ping (fastpath)* dans la console de gestion, <http://subscribe.free.fr/login>), un mode qui peut provoquer des pertes de paquets et par conséquent des freezes du service Freebox TV.

*Euuuh, non. Ce n'est pas Rani Assaf sur la motocyclette ! ;-)*



Chronique d'un mercredi sur deux

**GARDEZ TOUJOURS UN OEIL OUVERT !**

C'est l'été. Et ça se voit. Et pas seulement aux plages encombrées.

Non, cela se voit aussi par le fait que, la saison aidant et les esprits étant distraits ou endormis, c'est le moment où certains projets délicats ou potentiellement polémiques sont réglés. Ni vu, ni connu.

Enfin, ça, c'est la théorie. Souvent vérifiée, mais pas toujours. Des fois, cela se voit.

Quelques exemples d'actualité.

Comme par exemple le projet de loi « relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur ».

Ce projet (cf. [http://www.ddm.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1085](http://www.ddm.gouv.fr/article.php3?id_article=1085)) contient certes des évolutions utiles à la prise en compte des évolutions et des usages et des technologies, mais il a aussi pour particularité de renforcer plus encore les avantages accordés aux actuelles chaînes hertziennes nationales, au détriment des autres acteurs, et toujours sans contrepartie.

Pas d'obligation de permettre la reprise des programmes (le « *must offer* »), au détriment des personnes résidant dans des zones non ou mal couvertes, par exemple. Et ce toujours associé à une absence de redevance pour l'utilisation d'une ressource publique rare (le canal hertzien utilisé).

Les autres acteurs (opérateurs mobiles, opérateurs de boucle locale radio, par exemple) sont soumis à une redevance, normale, eux. Mais, c'est vrai, ils ne permettent pas de passer dans le petit écran à 20h, eux :-/

Vous pouvez lire les avis du CSA (cf. [http://www.csa.fr/infos/textes/textes\\_detail.php?id=118086](http://www.csa.fr/infos/textes/textes_detail.php?id=118086)) et de l'ARCEP (cf. <http://www.arcep.fr/textes/avis/06/06-0678.pdf>) sur ce projet de loi. Lecture intéressante, à défaut d'être forcément adaptée à la saison.

Second exemple (vi, je ne veux pas trop vous endormir, le sujet le permettrait pourtant :-)), la terminaison des appels à destination des mobiles.

La décision de l'ARCEP (cf. <http://www.arcep.fr/communiqués/communiqués/2006/index-c06-36.htm>) propose, comme annoncé et mis en place ces dernières années, de poursuivre la baisse tarifaire des dites terminaisons d'appels.

C'est bien, c'est beau, et même si ces dites terminaisons restent à un niveau élevé sans rapport réel avec les coûts, on devrait ne pouvoir que s'en réjouir.

Sauf que. Sous des abords innocents, le projet de décision révèle un constat d'échec. Au lieu de se réduire, les disparités entre les trois opérateurs mobiles s'accroissent.

L'évolution du coût de terminaison d'appel (TA) a été la suivante au cours des années (prix de gros moyen en centimes d'euros hors taxe) :

	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Orange/SFR	14,94	12,50	9,50	7,50
Bouygues Telecom	17,89	14,79	11,24	9,24

C'est bien, c'est beau, et ça baisse. Sauf que, si, au lieu des chiffres absolus on regarde les ratios (TA Bouygues Telecom / TA Autres), les choses sont quelque peu différentes :

Ratio	19,74 %	18,32 %	18,31 %	23,20 %
-------	---------	---------	---------	---------

Après avoir baissé ces dernières années, comme c'en était l'intention, cela remonte. Très sensiblement.

Les mesures prises ces dernières années n'ont donc pas permis l'instauration d'une concurrence réelle entre opérateurs mobiles, puisqu'il apparaît, aux yeux même du régulateur, qu'il faut accentuer l'aide dont bénéficiait déjà le plus petit des trois acteurs.

Et c'est bien dommage de procéder ainsi, en catimini.

En agissant de la sorte, il est peu probable que la situation évolue favorablement, et le statu quo risque de perdurer au détriment de nous utilisateurs.

Voilà, c'est tout pour aujourd'hui, je vous rends à votre sieste :-)

Martin Lafaix,  
Président de l'AdUF